



# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

## Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE  
☎ : 03 89 44 66 93  
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

## Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère  
68000 COLMAR

## Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance

37 rue Pasteur  
90300 CRAVANCHE

## Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)

195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE

## Abbé Anthony Romanens

☎ : 06 82 64 82 16  
@ : a.romanens@fsspx.email

## Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

## Mme C. Burgy (Secrétariat)

☎ : 06 36 68 56 20

## Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

## SOMMAIRE

La communion pascale.....	1-2
Lecture : La vie monastique...	3
Calendrier du mois .....	4-5
Pèlerinage de Pentecôte.....	6
Impôt et reçu fiscaux 2018 ....	6
Camps d'été 2018 .....	7
Annonces.....	8
Annexe : La « Lettre à nos frères prêtres » a besoin de votre soutien	

## La communion pascale

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, fsspx



LE CATECHISME nous enseigne que tout catholique doit communier au moins une fois par an au temps de Pâques, sous peine de faute grave. C'est l'un des commandements de l'Eglise, et c'est aussi une obligation rappelée par le Code de Droit canonique de 1917 : tous les fidèles des deux sexes, après être parvenus aux années de discrétion, c'est-à-dire l'usage de la raison, doivent une fois par an, au moins à Pâques, recevoir le sacrement de l'Eucharistie (c. 859 § 1).

Le même canon précisait que le « temps de Pâques » mentionné court du dimanche des Rameaux au dimanche *in Albis*, soit une semaine avant et après la fête de la Résurrection. En pratique, les évêques prolongeaient souvent cette durée d'une semaine avant et après, voire plus dans certains cas. Les parents sont tenus de faire observer ce précepte à leurs enfants en âge de communier. Si l'on a laissé passer le temps de Pâques, on reste néanmoins tenu de communier une fois dans l'année.

Le Code de 1983 se contente de rappeler « l'obligation de recevoir la sainte communion au moins une fois l'an » et en fixe l'époque au temps pascal, sans plus de précision.

Bien entendu, la communion annuelle est un strict minimum en-dessous duquel on ne peut rester sans faute grave. Notre-Seigneur



nous l'a enseigné : « *En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son sang, vous n'avez point la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et moi je le ressusciterai au dernier jour* (Evangile selon saint Jean, VI, 53-54). » Il y aurait grave présomption à se priver volontairement d'un secours si puissant. Et si Notre-Seigneur a choisi le pain et le vin pour matière de ce sacrement, c'est bel et bien pour nous indiquer que nous devons en user habituellement comme nous usons du pain et du vin. Le « pain quotidien » que nous demandons dans le Notre Père inclut certainement le Pain du Ciel, au moins au sens spirituel, d'après les Pères de l'Eglise. De nombreux indices prouvent que la communion quotidienne est possible, et la communion chaque semaine généralisée dans tout le monde chrétien.

Ceux qui ne communient pas à Pâques sont suspects d'incroyance. Pourtant, on ne badine pas avec les conditions d'admission à la Sainte Table ! Certains évêques exigent la continence, d'autre la confession. De manière générale, la fréquentation de la communion baisse en même temps que la ferveur des fidèles... Le concile du Latran, en 1215, établit pour la première fois l'obligation de la communion pascale dans toute l'Eglise.

Peu après, Saint Thomas d'Aquin se demande si la communion trop fréquente, routinière, ne nuit pas au respect du Très Saint Sacrement. Il loue la communion quotidienne pour ceux dont elle augmente la charité sans pour autant réduire le respect. Chacun est juge de s'abstenir pour un temps, s'il pense s'exciter ainsi à plus de ferveur et de dévotion. Bien entendu, il ne faudrait pas que l'habitude de communier provoque des sacrilèges, par peur du qu'en-dira-t-on.

Le concile de Trente reprend ces dispositions, et encourage à la communion quotidienne si possible, en insistant sur l'importance de l'adoration eucharistique en réaction aux critiques protestantes.

Ce sont les Jansénistes qui s'opposèrent violemment à la communion fréquente. Se posant en défenseurs d'une morale stricte, ils en font un de leurs chevaux de bataille, bien plus concret que les interminables controverses sur la grâce. En 1643, Arnauld publie *De la fréquente communion*, dans laquelle il exige, pour accéder à la sainte Table, une digne et longue pénitence faite pour tout péché mortel, avant même d'avoir reçu l'absolution, et une dévotion véritable consistant dans un amour divin entièrement pur et sans mélange, ou dans la volonté effective de

plaire à Dieu en toutes choses. En pratique, presque tous en sont exclus. On voit vite se développer des dérives : certains jansénistes se font gloire de communier le moins souvent possible, sous prétexte de se priver volontairement de cette joie ! La privation de la communion devient un moyen de pénitence, une sorte de récompense pour les efforts que l'on s'est imposés... Deux propositions rigoristes en ce sens furent condamnées par Rome, les Jésuites combattirent ces tendances, mais ils ne purent empêcher de nombreux fidèles de s'éloigner du Saint-Sacrement.

Cet état d'esprit demeura malheureusement vivace dans une grande partie des églises. L'âge de la première communion fut ainsi retardé à douze ans, alors que les Conciles estimaient suffisant d'avoir atteint l'âge de raison, vers sept ans.



Saint Pie X a fait du combat contre les restes du jansénisme l'une des priorités de son pontificat. « *La communion fréquente et quotidienne, très désirée par Jésus-Christ est par l'Eglise catholique, doit être tellement accessible à tous les fidèles de tout rang et de toute condition, que quelqu'un qui est en état de grâce et s'approche de la sainte table avec une intention droite et pieuse ne puisse en être éloigné par aucune interdiction.*

*Cette intention droite consiste en ce que celui qui s'approche de la sainte table ne se laisse conduire ni par l'usage ni par la vanité ni par quelque raison humaine, mais veuille satisfaire le bon plaisir de Dieu, s'unir plus étroitement à lui par la charité et par ce divin médicament remédier à ses infirmités et ses défauts.*

*Bien qu'il soit souverainement avantageux que ceux qui pratiquent la communion fréquente et quotidienne soient exempts de péché véniel au moins pleinement délibéré et de toute affection à ce péché, il suffit néanmoins qu'ils n'aient pas de faute mortelle et qu'ils aient la ferme volonté de ne plus pécher dans l'avenir. Par cette sincère et ferme volonté, il est impossible que, communiant chaque jour, ils ne se délivrent pas peu à peu même des péchés véniels et de leur affection (décret de la Sacrée Congrégation du Concile du 20 décembre 1905) ».*

Saint Pie X distingue donc des dispositions intérieures nécessaires : état de grâce et intention droite, et des dispositions de convenance, fortement conseillées mais non indispensables. Il rappelle ainsi le cœur de la doctrine catholique sur la sainte Eucharistie : elle est un moyen d'atteindre la perfection et non une récompense pour l'avoir atteinte par nos propres forces. ■

## La vie monastique, ses principes essentiels

Fsspx.actualités – 21 mars 2018

**L**ES EDITIONS Parthénon viennent de publier un ouvrage sur la vie monastique écrit par Dom Maur Wolter (1825-1890), moine bénédictin fondateur de la congrégation de Beuron (Land de Bade-Wurtemberg) et restaurateur du monachisme en Allemagne.

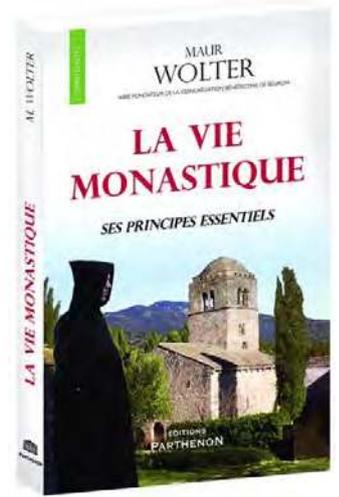


L'abbaye de Beuron des chanoines augustins (près de Sigmaringen), après sa suppression et sa sécularisation en 1802, à la suite de la conquête française, fut dévolue à la branche catholique des Hohenzollern. En 1863 la princesse Catherine de Hohenzollern-Sigmaringen en fit don aux deux frères moines Maur et Placide Wolter (1828-1908) afin d'y instaurer la vie bénédictine. Dom Maur sera le premier abbé de Beuron (1868-1890) et le premier archi-abbé de la congrégation de Beuron (de 1873 à 1890) ; Dom Placide sera le premier prieur (1874-1876) et le premier abbé (1878-1890) de l'abbaye de Maredsous, en Belgique, fille de Beuron.

La florissante congrégation bénédictine de Beuron a particulièrement contribué à ranimer la vie monastique, la liturgie et le chant grégorien en Allemagne. En 1864, à l'occasion du 600<sup>e</sup> anniversaire de sainte Gertrude (1256-1301), Dom Maur Wolter publia ses Exercices spirituels. Il s'y attache à présenter la restauration de la vie spirituelle fondée sur la liturgie, entreprise en France par l'abbé de Solesmes, Dom Prosper Guéranger (1805-1875).

A la veille du premier Concile du Vatican (8 décembre 1869 - 20 octobre 1870), Dom Wolter, désireux de renforcer la cause des bénédictins, demanda à Dom Guéranger de l'aider à mettre sur pied une confédération, et de définir les éléments essentiels de la vie monastique. Toutefois, selon le restaurateur de la vie bénédictine à Solesmes, « ce qui fait la force des jésuites, fera notre danger. Chaque famille mo-

nastique prend la physiologie du pays où elle s'établit. Les abbayes ferventes et florissantes grandissent d'elles-mêmes ; les autres ne se réforment pas par simple voie d'autorité ». Et « le jour où nous serons doués de centralisation sera le jour où toute réforme deviendra impossible », ajouta-t-il. Par amitié pour Dom Wolter, qui vint le voir en mai 1869, il consentit cependant à définir les bases de ce qu'il appela une « union fraternelle » des monastères, en insistant pour que fût respectée l'autonomie familiale voulue par saint Benoît.



Ce livre permet ainsi de mieux saisir l'esprit de saint Benoît et de connaître les traditions de son ordre. Dom Maur Wolter y dégage la pensée du saint législateur sur le caractère et les éléments constitutifs d'un monastère bénédictin : la vie conventuelle ayant à sa base un but surnaturel, l'office divin avec l'obligation du chœur, la communauté de vie avec la pratique individuelle de la pauvreté, la mortification, le travail imposé par l'obéissance, les œuvres de charité ou de zèle, le gouvernement monastique.

L'exposé d'une netteté remarquable, d'une profondeur de doctrine, d'une grande élévation de pensée, constitue un programme bien défini de la vie monastique. Cet ouvrage sera profitable aussi bien aux religieux qu'aux fidèles qui désirent approfondir ou découvrir la vie monastique, résumée par Dom Wolter dans la formule abrégée *Ora et labora*. Il l'avait élaborée en synthétisant un apophtegme connu au XI<sup>e</sup> siècle chez les chartreux, mais dont la portée était explicitement différente. ■

Dom Maur Wolter, *La vie monastique, ses principes essentiels*, Editions Parthénon, 188 pages, 13 €

06 12 39 18 46 – éditions-parthenon.com

Sources : éditions-parthenon – FSSPX.Actualités



# Avril 2018

	<p><b>PRIEURE MARIE-REINE</b> 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19</p> <p><b>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</b></p>	<p><b>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE</b> 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE</p>	<p><b>ORATOIRE SAINT-JOSEPH</b> 22, rue Ampère F-68000 COLMAR</p>
<b>Di 1<sup>er</sup></b> Dimanche de Pâques (1 <sup>er</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 2</b> Lundi de Pâques (1 <sup>er</sup> cl.)	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée		9h30 Chapelet 10h00 Messe chantée
<b>Ma 3</b> Mardi de Pâques (1 <sup>er</sup> cl.)	7h15 Messe lue		
<b>Me 4</b> Mercredi de Pâques (1 <sup>er</sup> cl.)	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 5</b> Jeudi de Pâques (1 <sup>er</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Ve 6</b> Vendredi de Pâques (1 <sup>er</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	7h15 Messe lue du vendredi de Pâques et acte de réparation au Sacré-Cœur	<b>Pas de Messe</b>	<b>Pas d'Office</b>
<b>Sa 7</b> Samedi <i>in albis</i> (1 <sup>er</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h00 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet, confessions 18h00 Messe lue du samedi <i>in albis</i> 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		17h30 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet 18h30 Messe lue du samedi <i>in albis</i> 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
<b>Di 8</b> Dimanche <i>in albis</i> , <i>Quasimodo</i> (1 <sup>er</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 9</b> Annonciation de la Très Sainte Vierge (1 <sup>er</sup> cl.)	<b>17h45 Salut du St-Sacrement avec chapelet</b> <b>18h30 Messe chantée</b>		
<b>Ma 10</b> Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue		
<b>Me 11</b> Saint Léon 1 <sup>er</sup> , Pape et Docteur (III <sup>e</sup> cl.)	15h00 Catéchisme	<b>Pas de catéchisme</b> <b>Pas de Messe</b>	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet pour les vocations sacerdotales 18h30 Messe lue
<b>Je 12</b> Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 13</b> Saint Herménégilde, Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue		
<b>Sa 14</b> Saint Justin, Martyr (III <sup>e</sup> cl.), Mémoire des SS Tiburce et ses Compagnons, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
<b>Di 15</b> 2 <sup>e</sup> dimanche après Pâques, Bon Pasteur (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 16</b> Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		19h00 Messe lue
<b>Ma 17</b> Férie (IV <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Anicet, Pape et Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		7h00 Messe lue

**Après les messes, quête annuelle pour les séminaires de la Fraternité Saint-Pie X**

**M. l'abbé F. Knittel**

**M. l'abbé F. Knittel**

<b>Me 18</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	15h00	Catéchisme	18h00	Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 19</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.) <i>Strasbourg : Saint Léon IX, Pape et Confesseur (II<sup>e</sup> cl.)</i>	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			7h00 Messe lue <b>M. l'abbé F. Knittel</b>
<b>Ve 20</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			19h00 Messe lue <b>M. l'abbé F. Knittel</b>
<b>Sa 21</b>	Saint Anselme de Cantorbéry, Evêque et Doct. (III <sup>e</sup> cl.)	<b>6h30</b> <b>10h00-11h30</b>	Messe lue <b>Croisade Eucharistique</b>			<b>15h30-17h</b> <b>Croisade Eucharistique</b> 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> ) <b>Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas</b>
<b>Di 22</b>	3 <sup>e</sup> dimanche après Pâques (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 17h30	Grand-Messe puis <i>confessions</i> Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 23</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Georges, Martyr	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			19h00 Messe lue <b>M. l'abbé F. Knittel</b>
<b>Ma 24</b>	Saint Fidèle de Sigmaringen, Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			7h00 Messe lue <b>M. l'abbé F. Knittel</b>
<b>Me 25</b>	Saint Marc, Evangéliste (II <sup>e</sup> cl.) Litanies majeures			17h00	Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Chant des Litanies Majeures et Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Chant des Litanies Majeures et Messe lue
<b>Je 26</b>	Saint Clet et Saint Marcellin, Papes et Martyrs (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			7h00 Messe lue <b>M. l'abbé F. Knittel</b>
<b>Ve 27</b>	Saint Pierre Canisius, Evêque et Docteur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			19h00 Messe lue <b>M. l'abbé F. Knittel</b>
<b>Sa 28</b>	Saint Paul de la Croix, Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	7h15	Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> )
<b>Di 29</b>	4 <sup>e</sup> dimanche après Pâques (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 17h30	Grand-Messe et 1 <sup>ères</sup> <i>confessions</i> Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe et 1 <sup>ères</sup> communions et communion solennelle ( <i>Confessions : A. F. Knittel</i> )
<b>Lu 30</b>	Sainte Catherine de Sienne, Vierge (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			
<b>Ma 1<sup>er</sup></b>	Saint Joseph, Artisan (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue de saint Joseph suivie du Salut du Saint-Sacrement pour l'ouverture du mois de Marie			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue de saint Joseph suivie du Salut du Saint-Sacrement pour l'ouverture du mois de Marie
<b>Me 2</b>	Saint Athanase, Evêque et Docteur (III <sup>e</sup> cl.)			17h00	Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 3</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Saints Alexandre 1 <sup>er</sup> , Pape et Martyr et ses Compagnons, Martyrs	18h00 18h30	Chapelet Messe lue			
<b>Ve 4</b>	Sainte Monique, Veuve (III <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	<b>8h30</b>	Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur		<b>Pas de Messe</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, <i>confessions</i>
<b>Sa 5</b>	Saint Pie V, Pape et Confesseur (III <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h00 18h00 18h45	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet, <i>confessions</i> Messe lue du Cœur Immaculé de Marie Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction			18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Salut du Saint-Sacrement avec chapelet, <i>confessions</i>

# Pèlerinage de Pentecôte – 19, 20 et 21 mai 2018

## « Croisade pour Jésus-Christ »

**REJOIGNEZ LE CHAPITRE DU PRIEURÉ MARIE-REINE**  
(CHAPELLES DE MULHOUSE, CRAVANCHE ET COLMAR)

• **ADULTES ALSACE-SUD :**

CHAPITRE NOTRE-DAME DE LA SAINTE-ESPÉRANCE

Auquel se joignent généralement les pèlerins de l'Etoile et de Strasbourg.

– Chef de chapitre :

M. Emmanuel MIESCH : 06 79 19 16 60.

**OU REJOIGNEZ LE CHAPITRE ENFANTS D'ALSACE**

• **ENFANTS : CHAPITRE SAINT-LÉON IX**

– Chef de chapitre :

M. Aloyse LAUFFENBURGER : 06 51 15 22 48.

**ON A BESOIN DE VOUS !**

• **MARCHEZ DANS VOTRE CHAPITRE !**

– Chaque pèlerin fait normalement le pèlerinage en marchant avec son chapitre (Alsace), dans sa région : Alsace et Lorraine, doyenné de Strasbourg.

– Aussi, ne profitez pas du pèlerinage pour faire du tourisme religieux en vagabondant dans la colonne à travers les régions pour aller visiter parents et amis ou pour faire connaissance. Les haltes et les bivouacs sont les moments favorables pour cela.

• **SI VOUS NE POUVEZ PAS MARCHER ?**

Vous pouvez encore aider dans un des nombreux services qui emploient des centaines de pèlerins.

**RAPPEL DES RÈGLES DE MODESTIE CHRÉTIENNE**

(À RESPECTER PENDANT TOUT LE PÈLERINAGE,  
VOYAGE EN CAR COMPRIS)

– Dames, jeunes filles et filles (chapitre-enfants) en jupe ample, longue (descendant bien en-dessous des genoux) et non fendue. Pas de bermudas, ni de pantalons, ni de jupes-culottes.

– Messieurs et jeunes gens en pantalons. Pas de shorts, ni de bermudas.

– Pour tous, bras couverts au moins jusqu'au coude.

**TRANSPORT EN CAR**

• **VOYAGE ET PRIX**

Le transport en car comme chaque année sera gratuit pour ceux qui ont participé aux ventes de gâteaux et sera organisé jusqu'à Chartres. Le retour est prévu depuis Paris.

• **INSCRIPTION POUR LE CAR**

Merci de s'adresser au responsable dans chaque chapelle :

– Mulhouse : M. l'abbé ROMANENS : 03 89 44 66 93.

– Cravanche : M. Laurent SUBIGER : 03 84 28 24 30.

– Colmar : M. Emmanuel MIESCH : 06 79 19 16 60.

• **RENDEZ-VOUS POUR LE DÉPART**

**Vendredi 19 mai** (heure de chargement des sacs) :

– **Colmar 20h30**, Oratoire Saint-Joseph

– **Mulhouse 21h30**, Prieuré Marie-Reine

– **Belfort 22h15**, Sortie n° 12 de l'A36, sur parking du magasin Babou de Danjoutin, rue du 21 novembre

## Prélèvement à la source et réduction d'impôt

POUR LES DONNÉS AUX ASSOCIATIONS



Aujourd'hui l'impôt sur le revenu est payé un an après la perception de ce revenu.

Avec le prélèvement à la source, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'impôt sera payé au moment où le revenu est perçu. Ainsi, en 2019, nous payerons l'impôt sur les revenus perçus en 2019.

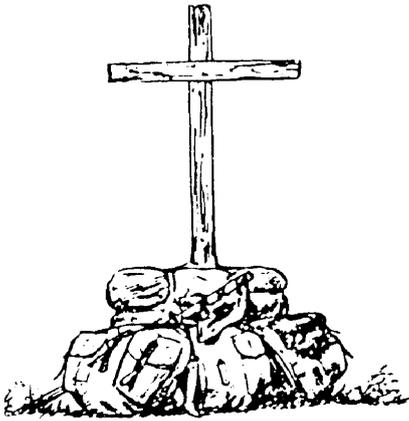
La mise en place du prélèvement à la source va-t-elle changer les réductions fiscales liées à vos dons ?

NON. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu implique uniquement un changement dans le mode de collecte de l'impôt. Ainsi tous les crédits et réductions d'impôt sont maintenus dans les mêmes conditions, y compris ceux liés aux dons.

Concrètement, les dons réalisés en l'année N ouvriront droit à une réduction fiscale en l'année N+1, comme aujourd'hui au moyen du reçu fiscal.

Pour un don fait en 2018, vous recevrez un reçu fiscal que vous ferez valoir en avril-juin 2019, lors de votre déclaration de revenus 2018. ■

Source : [www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source](http://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source)



### CAMPS MARIE-REINE DE LA CROISADE EUCARISTIQUE

**Deux camps : du 10 au 19 juillet  
et du 21 au 30 juillet 2018**

Pour filles de de 7 à 12 ans

En Brenne près de Châteauroux,  
avec les Sœurs de la Fraternité  
Saint-Pie X

Renseignements :  
Secrétariat de la Croisade Eucha-  
ristique,  
Abbaye Saint-Michel  
7, allée du Château  
36290 Saint-Michel-en-Brenne  
02 54 38 14 38

### CAMP N-D DES NEIGES

**Du 3 au 13 juillet 2018**

Pour filles de 7 à 12 ans

Domus Dei, Enney (Suisse, FR)  
Encadré par les Sœurs de la Fra-  
ternité Saint-Pie X

Renseignements :  
Ecole Saint-François-de-Sales à  
Genève, 0041 22 793 42 11

### CAMP SAINTE-ANNE

**Du 16 au 25 juillet 2018**

Pour jeunes filles de 15 à 18 ans

A Wil, dans le canton de Saint-  
Gall en Suisse, avec les Sœurs de  
la Fraternité Saint-Pie X : cuisine,  
coudre, broderie, fleurissement...

Renseignements :  
Noviciat Saint-Pie X,  
Biberacher Str. 2/1  
D-88527 UNLINGEN  
0049 7371 13736

### CAMP NOTRE-DAME- AUXILIATRICE

**Du 10 au 31 juillet 2018**

Pour filles de 7 à 17 ans

Saint-Bonnet-le-Château (42)

Renseignements :  
M. l'abbé Gérard 06 76 61 23 37  
jeangerard51@gmail.com  
ou Mme Porcher 06 77 13 29 58  
jean.porcher@hotmail.fr

### CAMP SAINT-PIE X DE LA CROISADE EUCARISTIQUE

**Du 9 au 24 juillet 2018**

Pour garçons de 8 à 11 ans

**Du 6 au 24 juillet 2018**

Pour garçons de 12 à 14 ans  
Ecole Etoile du Matin à Eguel-  
shardt (près de Bitche, 57)

Renseignements : 03 87 06 53 90  
M. l'abbé Marc Hanappier  
marc.hanappier@gmail.com

### CAMP BIENHEUREUX THÉOPHANE VÉNARD

**Du 16 au 28 juillet 2018**

Pour garçons de 8 à 12 ans

A Kernabat

Renseignements :

Mme de Kerdel

23 rue des Frères Lumière

22700 PERROS-GUIREC

09 83 07 79 84

secretariat.campfsspx@gmail.com

### PATRONAGE SAINT- FRANÇOIS-DE-SALES

**Du 9 au 22 juillet 2018**

Pour garçons de 10 à 15 ans

Camp à Triac Lutraut (Charente)

Renseignements :

Frère Pascal

Prieuré St-François-de-Sales

1 rue Neuve des Horts

34690 FABREGUES

06 40 14 49 57

frerepascal@aliceadsl.fr

### CAMP SAINT-PIERRE- JULIEN-EYMARD

**Du 7 au 23 juillet 2018**

Pour garçons de 14 à 17 ans

Dans le pays des châteaux de la  
Loire, dans l'esprit de la Croisade  
Eucharistique et de la Garde  
d'Honneur

Renseignements :

M. l'abbé Pierre Thévenet

Séminaire Saint-Pie X, Ecône

campstpierre@yahoo.com

### RAID SAINT-CHRISTOPHE

**Du 6 au 20 août 2018**

Pour garçons de 14 à 17 ans

De Bordeaux au Mont Saint Michel  
en vélo, avec étapes à la Rochelle,  
au Puy du Fou, à Angers et Pont-  
main.

Renseignements :

sejourvelo@gmail.com

06 43 96 70 82

### CAMP VOX CANTORUM

**Du 4 au 10 juillet 2018**

Pour garçons de 8 à 13 ans

Détente et chant grégorien à La  
Peyratte

Renseignements :

02 41 57 84 30

camp.voxcantorum@gmail.com

### CAMP SAINT-DOMINIQUE

**Du 11 au 25 août 2018**

Pour garçons de 13 à 17 ans  
Camp sous tente en Vendée mili-  
taire. Passage au Puy du Fou.

Renseignements :

Frère Maximin-Marie

Séminaire d'Ecône

0041 27 305 10 80

info.camp@yahoo.com

### CAMP SAINT-JOSEPH

**Du 9 au 21 juillet 2018**

Pour garçons de 8 à 13 ans

Au col du Simplon (Suisse, VS)

Encadré par des séminaristes

Renseignements :

Abbé Michel Rion

Séminaire d'Ecône

camp.saint.joseph@gmail.com

### CAMP ITINÉRANT

**Du 15 au 28 juillet 2018**

Pour garçons de 14 à 19 ans

Du Simplon à Saint-Maurice

Canton du Valais, Suisse

Avec les abbés A. Maret et Favre

Renseignements :

t.favre@fsspx.email

Prieuré de Rickenbach

0041 62 209 16 16

### CAMP DE CADRES

**Du 14 au 28 juillet 2018**

Pour garçons de 18 à 25 ans

Ecole Saint-Joseph des Carmes,

Montréal-de-l'Aude (11)

Rens. : www.campdecadres.com

campdecadres@gmail.com

### CAMP D'ÉTÉ MJCF NORD-EST

**Du 29 juillet au 19 août 2018**

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

Séjour itinérant en Autriche-  
Hongrie

Renseignements : 06 51 43 77 95

odysee-chretienne.fr

nord-est@odysee-chretienne.fr

### 17<sup>ÈME</sup> SESSION SAINT- THOMAS D'AQUIN

**Du 13 au 15 juillet 2018**

Ecole St-Michel de Châteauroux,

La Martinerie, 36130 DEOLS

Avec la participation de M. l'abbé

Chautard recteur de l'IUSPX et du

Père Jean-Dominique O.P.

Renseignements :

06 29 05 61 16

stthomasdaquin.free.fr

session.stthomas@yahoo.fr

### XIII<sup>°</sup> UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE LA FSSPX

**Du 12 au 16 août 2018**

Ecole Saint-Joseph des Carmes,

Montréal-de-l'Aude (11)

Renseignements :

06 89 58 49 85

udt-fsspx.fr

udtfsspx@gmail.com

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR***(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants****> Mulhouse**

Avril : 4, 11 et 18  
 Mai : 9, 16, 23 et 30  
 Juin : 6, 13 et 20

**> Colmar**

Avril : 4, 11 et 18  
 Mai : 9, 16, 23 et 30  
 Juin : 6, 13 et 20

**> Cravanche**

Avril : 4 et 25  
 Mai : 2, 9, 16, 23 et 30  
 Juin : 6, 13 et 20

**Croisade Eucharistique****> Mulhouse-Cravanche (prieuré)**

Samedi 21 avril à 10h  
 Samedi 26 mai à 10h

**> Colmar**

Samedi 21 avril à 15h30  
 Samedi 26 mai à 15h30

**Cercle Saint-Pie X****> Colmar**

Samedi 26 mai à 19h30

**JTC à Colmar**

- > Samedi 21 avril : réunion
- > Samedi 12 mai : réunion
- > Samedi 2 juin : préparation de la solennité de la Fête-Dieu
- > Samedi 16 juin : préparation de la kermesse à Mulhouse
- > Dimanche 17 juin : fête paroissiale et kermesse à Mulhouse
- > *Dimanche 1<sup>er</sup> juillet : pèlerinage au Mont Sainte-Odile*

**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages**

- > Dimanche 8 avril
- > Dimanche 6 mai

**Quêtes spéciales****> Mulhouse**

15 avril : Séminaires FSSPX  
 13 mai : Prieuré  
 10 juin : Prieuré

**> Colmar**

15 avril : Séminaires FSSPX  
 13 mai : Oratoire  
 10 juin : Oratoire

**> Cravanche**

15 avril : Séminaires FSSPX  
 13 mai : Fleurs  
 10 juin : Fleurs

**Tiers-Ordre de Saint-Pie X**

Récollecion à l'Étoile du Matin  
 Samedi 16 juin 2018

**Dimanche 29 avril**

- > Mulhouse et Colmar : Premières Communions et communion solennelle

**Du samedi 19 au lundi 21 mai**

- > Pèlerinage de Pentecôte

**Dimanche 3 juin**

- > Mulhouse et Colmar : solennité de la Fête-Dieu, 9h30 : Grand-Messe et procession

**Dimanche 17 juin**

- > Fête paroissiale et kermesse de l'école à Mulhouse

**Vendredi 29 juin**

- > Ecône, 9h00 : Ordinations sacerdotales

**Dimanche 1<sup>er</sup> juillet**

- > Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile

**RETRAITES SPIRITUELLES**

- > 16-19 avril : Retraite de foyers, Pointet.
- > 16-19 avril : Retraite de foyers, Enney.
- > 16-19 avril : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 23-28 avril : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 23-28 avril : St-Ignace Dames, Bitche.
- > 27 avril-2 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- > 30 avril-5 mai : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 30 avril-5 mai : Notre-Dame de Fatima, Le Moulin du Pin.
- > 7-12 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.
- > 14-19 mai : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 21-26 mai : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 4-9 juin : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 4-9 juin : St-Ignace Dames, Enney.
- > 4-9 juin : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 4-9 juin : Retraite Mariale Monfortaine, Le Moulin du Pin.
- > 11-16 juin : St-Ignace Messieurs, Bitche.
- > 13-21 juin : *St-Ignace Messieurs, Caussade.*
- > 18-23 juin : St-Ignace Messieurs, Pointet.
- > 18-23 juin : St-Ignace Dames, Gastines.
- > 2-7 juillet : St-Ignace Dames, Pointet.
- > 7-12 juillet : Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.
- > 9-14 juillet : St-Ignace Messieurs, Gastines.
- > 9-14 juillet : *St-Ignace Messieurs, Caussade.*
- > 16-21 juillet : *Retraite Mariale Monfortaine, Le Trévoux.*
- > 16-21 juillet : *Retraite franciscaine, Bitche.*
- > 21-27 juillet : *Retraite de vie chrétienne, Flavigny.*
- > 23-28 juillet : *St-Ignace Messieurs, Pointet.*
- > 23-28 juillet : *St-Ignace Dames, Gastines.*
- > 23-28 juillet : *St-Ignace Dames, Bitche.*
- > 23-28 juillet : *St-Ignace Messieurs, Caussade.*
- > 28 juillet-2 août : *Retraite de vie chrétienne, Le Moulin du Pin.*
- > 31 juillet-30 août : *St-Ignace Messieurs, Caussade.*
- > 6-11 août : *St-Ignace Dames, Pointet.*
- > 6-11 août : *St-Ignace Dames, Bitche.*
- > 6-11 août : *St-Ignace Messieurs, Gastines.*

**CONFESSIONS****À Mulhouse**

- > Le dimanche : voir calendrier
- > En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

**À Colmar**

- > Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- > En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

**À Cravanche**

- > 1/2 heure avant toutes les Messes

**CARNET PAROISSIAL***A été honorée**de la sépulture ecclésiastique*

- > Mme Odile Cartier, le 8 mars à Mulhouse, décédée le 4 mars à l'âge de 94 ans.

*Nous prions pour nos défunts du mois d'avril*

**À Mulhouse**

- Sœur Marie-Georgette Vogel,  
 † 1997 à 89 ans  
 Mme Juliette Rauch, † 2003 à 89 ans  
 M. Jean Birr, † 2006 à 81 ans  
 Mme Marie-Madeleine Schlier,  
 † 2009 à 85 ans  
 Mme Ema Martinez,  
 † 2010 à 85 ans  
 M. Pierre Maechtlin, † 2011 à 96 ans  
 Mme Louise Koenig, † 2013 à 93 ans

**À Colmar**

- Mme Berthe Andrès,  
 † 1995 à 81 ans  
 Sœur Marie-Pierre Lorber, † 1997  
 M. l'abbé Raymond Seemann,  
 † 1999 à 70 ans  
 M. Alphonse Kohler,  
 † 2001 à 88 ans  
 Mlle Marie Issemann,  
 † 2004 à 93 ans  
 M. Georges Andrès, † 2005 à 92 ans  
 M. Jean Wetterwald,  
 † 2010 à 88 ans  
 Mme Marie-Jeanne Meyer,  
 † 2015 à 90 ans

**À Cravanche**

- Mlle Madeleine Choubat,  
 † 1997 à 84 ans  
 Mme Ida Fleck, † 2008 à 97 ans  
 Mme Colette Desjeux,  
 † 2011 à 84 ans  
 M. Gustave Martin, † 2011 à 77 ans

**VOTRE AIDE... MERCI !****Vente de gâteaux (Mars)**

Solde caisse pélé : **2681€**  
 Mulhouse : + 80 €  
 Colmar : + 220 €  
 Cravanche : + 112 €  
 Nouveau solde : **3093 €**

**Quête mensuelle (Février)**

Mulhouse : **245 €** (Prieuré)  
 Cravanche : **125 €** (fleurs)  
 Colmar : **474 €** (Oratoire)

**Quête annuelle pour l'école du Prieuré (Mars)**

Mulhouse : 485 €  
 Colmar : 946 €  
 Cravanche : 259 €  
**Total : 1690 €**

**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :**

- > Pour la famille catholique, foyer de sainteté

**Rosaire Vivant :**

- > Pour l'extirpation des hérésies

**HONORAIRES**

**Messe :** 17 €  
**Neuvaine :** 170 €  
**Trentain :** 680 €